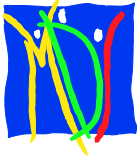


Distribué par



**GROUPE MDS**  
**MDS Conseil**

Assuré par



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

La Société **SMACL Assurances SA** (Société anonyme au capital 255 037 000 Euros – Entreprise régie par le code des assurances – RCS Niort 833817224 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9), atteste que la **FEDERATION FRANCAISE DE FORCE (sise 156 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS)**, ainsi que ses **Ligues, Comités, Associations et Clubs affiliés**, sont assurés au titre du contrat n° **351010/H** garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L.321-1, D. 321-1 à D. 321-4 du Code du Sport.

**Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :**

MONTANTS (non indexés par sinistre)	FRANCHISES
<b>Tous dommages confondus y compris dommages corporels : ..... 15 000 000 Euros</b>	
<b>Pour les risques suivants, la garantie de la société ne pourra excéder :</b>	
Dommages matériels et immatériels consécutifs..... 15 000 000 Euros Dommages immatériels non consécutifs..... 300 000 Euros <b>Dont</b> Responsabilité pour défaut de conseil ..... 800 000 Euros par année d'assurance <b>Dont</b> Gestion administrative..... 400 000 Euros par année d'assurance	<b>Néant</b> SAUF dommages matériels entre assurés : 100 Euros
<b>Avec les sous limitations particulières suivantes :</b>	
Dommages subis par les biens des préposés - salariés ..... 30 000 Euros	
Faute inexcusable de l'employeur y compris faute intentionnelle ..... 5 000 000 Euros	
Responsabilité Civile Médicale ..... 8 000 000 Euros par sinistre et ..... 15 000 000 Euros par année d'assurance	
Atteintes accidentelles à l'environnement - Pollution..... 5 000 000 Euros	
Intoxication alimentaire..... 5 000 000 Euros	
Vol vestiaires..... 10 000 Euros	
Vol par préposés..... 50 000 Euros	
Dommages aux biens confiés..... 50 000 Euros	
Responsabilité Civile Occupation Temporaire des Locaux ..... 15 000 000 Euros Dont dégradations immobilières..... 15 000 Euros	
Défense Pénale et Recours..... 75 000 Euros	

**CETTE ATTESTATION EST DELIVREE, SOUS RESERVE DU PAIEMENT DE LA PRIME, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT, ET NE PEUT EN AUCUN CAS ENGAGER LA COMPAGNIE AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE. ELLE NE SAURAIT PRESENTER UN CARACTERE EXHAUSTIF**

Fait à Paris, le 27 mars 2024  
Pour SMACL Assurances SA  
Par délégation (cachet et signature du courtier)



*Signature*

**Siège social : 43, rue Scheffer - 75116 Paris - ☎ 01 58 22 28 00**

SASU de Courtage d'Assurances et de Conseil au Capital de 330 144 € - SIRET 434 560 199 00029 - APE 6622Z - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances - N° ORIAS : 07 001 479 (www.oriass.fr)